



loyers impayés suite décision du JAF

Par **GOURDRE Sylvie**, le **09/04/2012** à **22:36**

Yvelines, Le 09/04/2012 22:09

Bonjour, Voici ma question, je vous remercie d'y répondre car mon ami attend avec impatience cela ainsi que celles que j'ai posées au mois de mars peuvent l'aider énormément lors de la liquidation des biens en commun devant le notaire.
Lors du divorce son ex-femme a eu le droit de vivre dans leur maison en contre-partie elle doit lui verser un loyer de 1000 euros par mois et ce jusqu'à la vente de la maison. A ce jour elle lui doit 43.000 euros peut-il en exiger le paiement dès maintenant?
Ainsi que le paiement mensuel des loyers à venir.
Je compte sur votre réponse.
Je vous en remercie par avance.